

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice:	35
Présents	26
Votants par procuration	0
Absents	9
Total des votes	26

7. Finances locales7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze mars deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEROUX, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s): M. LEFRANCOIS, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER Absent(s): Mme GENAR, Mme HAKI Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. VOLLAIS

Procurations: 0

### 26-2022 Convention de servitude GRDF pour travaux de canalisation gaz allée des Pommiers sur la parcelle cadastrée BA n°364

Dans le cadre des travaux d'amélioration de distribution du réseau gaz, sur le secteur de la Ferme des Places, allée des Pommiers, GRDF a sollicité la commune de Pont-Audemer pour une autorisation de servitude en vue d'implanter une canalisation gaz sur la parcelle cadastrée BA n°364.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les articles L.433-5 à L.433-11 du Code de l'énergie

VU le règlement de voirie de la CCPAVR approuvé par le Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019 :

VU le projet de convention de servitude GRDF référencée RV2-1900777 annexé à la présente délibération ;

Considérant que GRDF doit poser une canalisation gaz sur la parcelle BA n° 364;

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022 Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide

➤ **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude GRDF référencée RV2-1900777 et tout document s'y rapportant.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 mars 2022 Pour extrait certifié conforme Le Maire qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



OFFICE NOTARIAL
DEMILUNE - NOTRE DAME DE BONDEVILLE

www.reseau1804.notaires.fr

COURRIER ARRIVEE

Commune de PONT-AUDEMER Mairie 2 place de Verdun 27500 PONT AUDEMER

**FRANÇOIS LECONTE** 

Notre Dame de Bondeville, le 16 septembre 2021

Dossier suivi par Sylvie PETIT services.76028@notaires.fr SERVITUDE CONSTITUTION SERVITUDE GRDF/COMMUNE DE PONT AUDEMER 2019-264 1034111 /FLE /SPP

Monsieur Le Maire,

La Société GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE m'a transmis votre convention de servitude en date du 27 août 2019, dont vous trouverez la copie sous ce pli, aux fins de publication au Service de la Publicité Foncière.

Je vous précise que les frais d'acte seront intégralement supportés par la Société GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE.

Pour le bon ordre de votre dossier, vous voudrez bien m'adresser la copie du titre de propriété de votre commune, et la délibération du Conseil Municipal autorisant la constitution de ladite servitude.

Madame Sylvie PETIT, ma collaboratrice en charge de votre dossier, et moi-même, restons d'ici là à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

François/LECONTE

J. PARQUET | F. LECOEUR | F. LECONTE | N. DEFRESNE | C. CANVILLE | L. GRAY | L. MARTY | A. LE NOË

3, RUE CHARLES DE GAULLE 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

C 02 32 82 85 35

■ office76028.bondeville@notaires.fr

BIC CDCGFRPPXXX CARTE BANCAIRE ACCEPTÉE





Convention de servitude gaz, affaire n

Commune: PONT AUDEMER

#### Entre les soussignés

La Société dénommée Gaz Réseaux Distribution France S.A. au capital de 1 800 745 000 €, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet 75009 PARIS identifiée au SIREN sous le numéro RCS PARIS 444 786 511 et immatriculée au Registre COURTRIEST TONIA du Commerce et des Sociétés de PARIS

Faisant élection de domicile Représenté par Klaus HEINRICHS dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après "GRDF",

D'UNE PART,

Et

Rue	Code Postal Commune	Téléphone
Mairie - 2 place de VERDUN	27500 PONT AUDEMER	02 32 41 08 15
	7-10-11-10-10-11-11-11-11-11-11-11-11-11-	
		Rue Commune

Agissant en qualité de propriétaire(s)

Désigné ci-après "LE(S) PROPRIETAIRE(S) ou LE(S) PROPRIETAIRE(S) DU FONDS SERVANT",

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés (justification)

Désigné ci-après "LE PROPRIETAIRE" ou "LE PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT",

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2 Date de réception préfecture 22/0

HK



## **DESIGNATION DES BIENS**

### **Fonds servant**

Le(s) propriétaire(s) après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation en Polyéthylène 63 notifié par GRDF consent(ent) à ce dernier une servitude de passage sur les parcelles désignées ci-après qu'il déclare lui (leur) appartenir.

### A UN TERRAIN Cadastré:

Préfixe	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)
000 BA 364	364	"FERME DES PLACES"	850 m²	
			The state of the s	darantan da parentan daran Karabana

Un plan parcellaire mentionnant la bande de servitude est annexé à la présente (annexe 1), le propriétaire du fonds servant consentant expressément à ce tracé, sans préjudice de ce qui suit.

Le nom des bénéficiaires de la servitude et celui du propriétaire du fonds servant sont ci-après rappelés.

Le(s) PROPRIETAIRE(s) du FONDS SERVANT est ci-dessus nommé.

Le bénéficiaire de la servitude est GRDF, sans préjudice des droits dont l'autorité concédante pourrait profiter par voie de conséquence.

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit de GRDF un droit de passage perpétuel en tréfonds, pour toutes canalisations destinées à la distribution du gaz, et pour toutes canalisations qui en seront l'accessoire. Les droits consentis permettent également l'installation de tous accessoires, y compris en surface

Sont à ce titre expressément envisagées, sans que cette liste ne soit exhaustive, les protections cathodiques et les postes de détente en surface. Ce droit réel de passage profitera également aux ayants-droit successifs et préposés de GRDF pour le besoin de leurs activités.

Accusé de réception en préfecture 027-20077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/20



- en cas d'exploitation de l'une ou de plusieurs des parcelles susvisées, de mise en location ou de changement d'exploitant ou de locataire, à lui dénoncer les servitudes spécifiées ci-dessus, en l'obligeant à les respecter.

### ARTICLE 3

#### GRDF s'engage:

- à remettre en état les terrains à la suite des travaux de pose des ouvrages concernés et de toute intervention ultérieure, étant formellement indiqué qu'une fois ces travaux terminés, le Propriétaire aura la libre disposition du terrain, sur lequel notamment la culture pourra être normalement effectuée, sous réserve de ce qui est stipulé ci-dessus (art. 2);

- GRDF s'engage à prendre toutes les meilleures précautions possibles pour ne pas gêner l'utilisation des parcelles traversées;

- à indemniser les ayants droit des dommages directs, matériels et certains pouvant être causés au terrain, aux cultures et, le cas échéant, aux bois traversés du fait de l'exécution des travaux de construction, d'entretien, de renforcement, de réparation ou d'enlèvement des ouvrages ou de l'exercice du droit d'accès au terrain et, d'une façon générale, de tout dommage qui serait la conséquence directe de ces travaux. A défaut d'accord, l'indemnité sera fixée par le Tribunal compétent;
- nonobstant ses droits résultant de l'article 2, à prévenir le propriétaire du terrain avant toute intervention sur celui-ci, sauf en cas d'intervention pour des raisons de sécurité.

#### Il est précisé :

Qu'un état contradictoire des lieux sera établi avant toute utilisation de la ou desdites parcelles, et après l'exécution des travaux, et que leur comparaison permettra de déterminer la nature et la consistance des dommages qui donneraient lieu au versement par GRDF de l'indemnité prévue ci-dessus.

# INDEMNITÉ RÉITÉRATION PAR ACTE AUTHENTIQUE - POUVOIRS

Les parties conviennent que les présentes seront réitérées par acte authentique, simplement pour les besoins de la publicité foncière, au rapport de tout associé de l'Office notarial de Maitre François LECONTE basé à NOTRE DAME DE BONDEVILLE

A cette fin, le(s) Propriétaire(s) du fonds servant :

s'engage(nt) à fournir tous renseignements utiles à cette réitération,

donne(nt) mandat irrévocable à tout collaborateur dudit Office notarial à l'effet de conclure et signer tout acte authentique réitérant les présentes, donner quittance, accomplir toutes démarches, signer tous documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire, notamment de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil, sans que cette liste de pouvoirs ne soit limitative,

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial, et cela vaudra pour le mandant ratification de l'acte.

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/21

HK



# RÉCAPITULATIF DES ANNEXES

Annexe 1 : plan cadastral paraphé par les parties.

DONT ACTE sur 14 pages, fait en 4 exemplaires.

Comprenant:

Paraphes

Renvoi approuvé:

Barre tirée dans des blancs :

Blanc bâtonné:

Ligne entière rayée :

Chiffre rayé nul:

Mot nul:

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte sous seing privé,

Fait à PONT - AUDEMER Le 24.08.2019

Le(s) Propriétaire(s) (2) Lu et Approuvé

Lu et Approuve Hange

Pour GRDF (2) Lu et Approuvé

Lu et approuve

K. HEINRICHS

GRDF - Direction No d Ouest

Pôle Ingénierle Normandie 1 rue Françole Ferroux 7SA 33111 76137 MONT SAINT AIGNAN

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



Le /la mandant (e) susnommé(e), propriétaire du fond servant, déclare :

- Qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition du bien ainsi qu'à sa capacité civile de contracter
- Que lui-même, n'est ni en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire à quelque titre que ce soit, civil ou commercial, ni soumis à de telles procédures
- Qu'il n'est pas un associé tenu indéfiniment et solidairement du passif social dans une société soumise actuellement à une procédure de redressement ou de liquidation
- Que son identité complète est celle indiquée aux présentes
- Ou'il n'y a aucune opposition à la constitution de la présente servitude par suite de :
- ✓ Procès en cours portant sur l'assiette de sa propriété
- ✓ Existence d'une inscription et défaut d'autorisation préalable du créancier à la présente constitution de servitude
- ✓ Servitude de même usage et de même assiette déjà consentie auprès d'un tiers et non révélée
- ✓ Impossibilité naturelle connue par lui de consentir une servitude de cette nature.

### **DECHARGE DE MANDAT**

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à : Le :	
Signature(s) et certification de signature en mairie	
Certification des signatures	The state of the s
MENTION LEGALE D'INFORMATION : Conformément à l'article 32 de la loi n°7	78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée
l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités	notariales, notamment de formalités d'actes.
Le / la soussigné (e) certifie véritables les signatures ci-dessus app	oosées.
Identité et signature du certifiant précédées de la mention « Bon po	our pouvoir » :
	e de la companya de l

# JUSTIFICATIF D'IDENTITE DU/ DES PROPRIETAIRE(S)

MONSIEUR / MADAME		
Nature (rayer les mentions inutiles	):	9
Carte Nationale d'Identité	Passeport en cours de validité	Permis de résidence
Numéro de justificatif:	Délivré le :	Par :

A défaut, merci de joindre la photocopie de votre pièce d'identité.

O27-200077329-20220321-26-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022

Edité le jeudi 25 Julilet 2019 Convention de l'affaire n° SE 19,097FCN Date et Visa GRDF - Klaus HEINRICHS

Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022 te et Visa du Client



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

# **PROPRIETAIRES**

Informations à compléter obligatoirement(\*)

PERSONNE MOI	RALE:		1
Dénomination sociale			
Forme juridique (SA, SA	RL, SCI, EURL, SNC)* :		
Capital social de :			
Date de constitution*:			
Numéro du registre des c	ommerces et des sociétés :		
Adresse du siège social :			
		Qualité (PDG, Directeur, Gérant)* :	
COORDONNÉ	ES(*)		
The state of the s			
IMMEUBLE(*)			
Adresse précise*:			*****************
Références cadastrales	:		
Etes-vous (rayer les ment	tions inutiles) :		e ou
*propriétaire	*nu-propriétaire	*usufruitier	
	tre patrimoine par (rayer les menti		a Manager
*Acquisition	*succession	*donation	
Acquisition	Steedslott		
Date de l'acte :			

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20220321-26-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022 Date dt Vim un Client

Département : EURE Commune: PONT-AUDEMER Canalisation GAZ Projetée EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section: BA Feuille: 000 BA 01

Échelle d'édition : 1/2000

Coordonnées en projection: RGF93CC49 Date d'édition : 20/06/2019 (fuseau horaire de Pans)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pont-Audemer

ptgc.270.evreux@dgfip.finances.gouv.fr tél. 02.32.56.71.36 -fax

Avenue de l'Europe 27507 27507 Pont-Audemer Cedex

Cet extrait de plan vous est délivré par :

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

